



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DES HAUTS-DE-SEINE

SYCTOM	Date	4/11/11	N°	2400
Attributaire :		DGS		
Signataire :	El. Président	<input type="checkbox"/>	DG	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	Service	
C. C. :		K. D. G. A. S. P. D.		
<input type="checkbox"/>	Dir. Cab.			
<input checked="" type="checkbox"/>	DGST			

PREFECTURE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET
DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Christine DANGLA
Chargée de mission « Territoires et Environnement »
Tél : 01.40.97.24.70
Fax : 01.40.97.23.54
Courriel : christine.dangla@hauts-de-seine.gouv.fr

n° 45.

Nanterre, le **20 DEC. 2010**

Le Préfet des Hauts-de-Seine

A

Mesdames et Messieurs les membres de la commission
locale d'information et de surveillance du centre de tri et de valorisation énergétique
des déchets ménagers ISSEANE d'Issy-les-Moulineaux

OBJET : Réunion de la CLIS « Isséane ».

P.J : 1

Je vous fais parvenir ci-joint, copie du compte-rendu de la réunion de la
commission locale d'information et de surveillance du centre de tri et de valorisation
énergétique des déchets ménagers ISSEANE qui s'est tenue le 19 novembre 2010 à la Sous-
Préfecture de Boulogne-Billancourt.

Monsieur LABROUCHE
Directeur Général du SYCTOM
57, Boulevard SEBASTOPOL
75001 PARIS

P/Le Préfet
La Directrice


Catherine GOUSSARD

CLIS

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 19 NOVEMBRE 2010**

**PRESIDEE PAR
Monsieur BOULOC**

SOUS-PREFET d'ANTONY et de BOULOGNE-BILLANCOURT

SOMMAIRE

PARTICIPANTS A LA REUNION	3
INTRODUCTION	4
1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT	4
2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) 2009 DU CENTRE DE TRI ET DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (UVE)	4

PARTICIPANTS A LA REUNION

M. BOULOC(Président)	Sous-préfet de Boulogne Billancourt et d'Antony
----------------------	---

Représentants de la Commune et de la Communauté d'Agglomérations Arc de Seine

MME. BUHLER Mariane	Adjoint au Maire d'Issy les Moulineaux
M. ROCHE Bernard	Adjoint au maire de Vanves

Représentants du SYCTOM

Mme MAUVILLAIN Sophie	Directrice développement durable
M. COUTART Dominique	Directeur des services techniques
Mme BOUX	Directrice de l'exploitation et de la prévention des déchets
M. GEROMIN Rémi	Ingénieur d'études

Représentants des exploitants (TSI pour ISSEANE)

<u>TSI :</u>	
M. LECOINTRE Didier	Directeur Général
M. JEANTILS Nicolas	Directeur UVE
Mme SAMBLAT Sabine	Responsable QSE
Mme VIRATELLE M Christine	Directrice centre de tri
M. GUERIN J Claude	Directeur SITA Idf
M. BOISSEAU Patrick	Directeur Technique de TIRU SA
M. DESCLOS Jean-Michel	Responsable de la mission Environnement de TIRU SA

Représentants des Administrations

Mme DANGLA Christine	Chargée de mission « territoires et environnement » à la Direction de la réglementation et de l'environnement Préfecture 92
Mme. BERTHIER Francine	Inspecteur des installations classées-DRIEE UT 92
M. LORENZI Baptiste	Chef UT 92 DRIEE
M BARBIER Eric	Bureau de l'environnement et des installations classées-Préfecture 92

Représentants des Associations

M. RIOTTOT Michel	Environnement 92
M. GOUESSE François	Administrateur Val de Seine Vert

INTRODUCTION

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) 2009 DU CENTRE DE TRI ET DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (UVE)

La présentation du DIP 2009 est effectuée par TSI. M.LECOINTRE précise que 2009 a vu une nette amélioration de la disponibilité qui se confirme en 2010.

Les résultats sur l'UVE et le traitement des fumées sont présentés respectivement par M.JEANTILS et Mme SAMBLAT à l'aide d'un support Powerpoint joint en annexe. M JEANTILS précise que l'année 2009 a été l'année de la mise en service de l'évacuation fluviale des mâchefers.

Les chiffres d'exploitations sont présentés par M.JEANTILS pour l'unité de valorisation énergétique et par madame VIRATELLE pour le centre de tri.

M.JEANTILS fait remarquer que la disponibilité des fours est de 73% en 2009 alors qu'elle était de 69% en 2008. Le taux d'indisponibilité fortuite est très inférieur à 2008 et le taux d'indisponibilité programmé a pour sa part augmenté.

Mme VIRATELLE précise que la disponibilité a légèrement dépassé la valeur cible de 95%.

M.RIOTTOT s'interroge sur le taux de refus de tri de 18%, et se demande si ce refus est lié aux papiers de petite taille.

Madame VIRATELLE précise que sur les 18% de refus de tri, 14% à 15% ne sont pas valorisables par nature (présents dans le flux entrant) et environ 4% partent au refus effectivement du fait de leur taille (< 6cm) ou du fait d'erreurs de tri manuel.

M.RIOTTOT souligne que les sacs entiers de tickets de métro jetés par la RATP ne seraient alors pas valorisés.

Madame VIRATELLE fait remarquer que de toutes façons les tickets de métro ne sont pas valorisables par nature (taille < 6 cm et bande magnétique posant des difficultés pour la filière de recyclage).

Madame BUHLER trouve qu'il serait utile de mieux informer les gens afin qu'ils soient sensibilisés à ne pas déchirer les papiers avant de les jeter.

M.BOULOC pense qu'il serait effectivement nécessaire de rédiger un guide de bonnes pratiques sur le tri.

Madame VIRATELLE précise que des actions de communication sont menées par le SYCTOM sur le sujet ainsi que des journées portes ouvertes.

Concernant les P.E.T, Madame BUHLER demande s'il y a un risque de pollution des eaux consommées en cas de réutilisation. En d'autres termes, les bouteilles ainsi recyclées sont-elles vraiment stabilisées ?

Madame VIRATELLE précise que cette réutilisation a été validée par plusieurs laboratoires.

Concernant les aciers et leur destination, M.RIOTTOT rappelle qu'il existe à MONTEREAU, une usine de démantèlement de l'acier et s'interroge sur la raison de les envoyer à DUNKERQUE.

Madame VIRATELLE précise que les filières sont étudiées par le SYCTOM sur l'ensemble de son territoire et pas seulement sur le site d'ISSEANE.

Les associations ont eu des retours sur l'existence de containers qui mélangent le jaune et le gris et se demandent si le tri est vraiment effectué.

Madame VIRATELLE précise qu'il existe des bacs bi-compartmentés et assure que le tri se fait bien.

Les associations pensent qu'il faut clarifier ce phénomène.

Le SYCTOM explique qu'il y a aussi des refus de collecte mais qui sont identifiés physiquement sur les containers.

Les associations concluent qu'elles aimeraient voir plus le tri se développer plus encore. Elles souhaiteraient également que les couleurs des bacs soient les mêmes d'une commune à l'autre. Catherine BOUX précise que cette uniformisation est prévue dans le texte du Grenelle.

Suite à une question sur l'optimisation économique du tri, le SYCTOM explique qu'aujourd'hui, la collecte séparative s'appuie sur les contributions Eco-emballage. Sans ce soutien cette activité connaîtrait une vraie difficulté économique. La finalité du tri n'est pas de baisser le coût de traitement des OM, une vision plus globale est nécessaire, notamment la prise en compte de l'économie de matière première.

M.GOUESSE confirme que le tri est un choix politique. Chaque fois que l'on peut faire autrement qu'incinérer, on préfère au delà du coût financier.

Madame SAMBLAT présente les résultats des rejets atmosphériques.

M.GOUESSE souhaite savoir si les contrôles trimestriels sont programmés ou inopinés.

La DRIEE précise qu'un contrôle inopiné est organisé en priorité si les résultats de l'auto surveillance sont remis en cause ou s'ils sont proches des seuils réglementaires. Puisque ce n'est pas le cas de l'usine d'ISSEANE (auto surveillance ne faisant pas l'objet de doute et résultats loin des seuils réglementaires), aucun contrôle inopiné sur les rejets atmosphériques n'a été missionné par les autorités.

Madame SAMBLAT précise qu'il est compliqué de mettre en œuvre un contrôle inopiné car la mise en place du matériel demande une journée et au moment de la mesure, cela n'est donc plus inopiné.

Madame MAUVILLAIN tient à préciser que le SYCTOM mandate lui-même un laboratoire qui effectue deux contrôles supplémentaires afin d'assurer un contrôle de l'exploitant par le maître d'ouvrage.

M.RIOTTOT rappelle sa remarque de l'an dernier sur la notion d'intervalle de confiance. S'il admet le retrait de cet intervalle dans le cadre d'un suivi, il ne comprend pas que cet intervalle soit retiré dans les résultats des flux.

La DRIEE précise que l'arrêté ministériel autorise l'exploitant à retirer cet intervalle mais admet qu'il serait bon d'afficher ces incertitudes avec les valeurs pour plus de transparence.

Madame MAUVILLAIN précise que dans le cas des contrôles extérieurs, cet intervalle n'est pas retiré.

Madame SAMBLAT présente les résultats des compteurs 60 heures et fait remarquer que ces compteurs ont baissé pour afficher notamment 20 heures en 2009 sur la ligne 1 au lieu de 40 heures en 2008.

M.RIOTTOT fait remarquer que les résultats de l'auto surveillance des rejets atmosphériques sont très en dessous des seuils.

La DRIEE précise que dans le cas particulier des NOx, le seuil est plus bas que la réglementation nationale. On va dans le sens d'une diminution mais tous les incinérateurs de France ne sont pas au même niveau de performance.

Mme MAUVILLAIN présente les résultats sur les retombées atmosphériques dans l'environnement en précisant que le SYCTOM a souhaité garder la main en tant que maître d'ouvrage sur cette surveillance environnementale.

Madame SAMBLAT présente les résultats pour les rejets liquides.

M.RIOTTOT s'interroge sur la qualité des eaux d'extinctions des mâchefers.

M.JEANTILS précise qu'il s'agit d'eau de SEINE et que cette eau est totalement consommée. On la retrouve soit sous forme vapeur, soit dans les mâchefers en augmentant son taux d'humidité. Elle n'est donc pas rejetée.

Monsieur RIOTTOT demande si l'on dispose d'une sonde de température en SEINE.

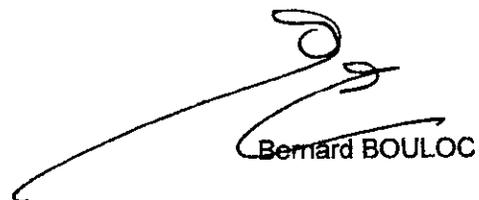
Didier LECOINTRE répond qu'il en existe une fixe située directement au point de rejet.

M.GOUESSE souhaiterait connaître les coûts d'investissement et d'exploitation du système anti panache.

Le SYCTOM précise que cela serait possible mais qu'il ne dispose pas des chiffres en réunion.

M.GOUESSE demande où en est l'étude de réaffectation de la ligne de tri des objets encombrants. Catherine BOUX répond que la décision est reportée en 2013 après mise en service de nouvelles installations et redécoupage des bassins versants du SYCTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, M.BOULOC ferme la séance et donne rendez-vous aux participants l'année prochaine.



Bernard BOULOC